

THE "BELGIAN EU PRESIDENCY"
PROGRAMME OF THE BELGIAN
PLATFORM OF **CONCORD**

HET PROGRAMMA "BELGISCH
EU-VOORZITTERSCHAP" VAN HET
BELGISCHE PLATFORM VAN **CONCORD**

PROGRAMME DE LA PLATE-FORME
BELGE DE **CONCORD**
POUR LA PRÉSIDENTE BELGE
DE L'UNION EUROPÉENNE

INTRO

CHANGER DE CAP POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE

MÉMORANDUM DES ORGANISATIONS NORD-SUD BELGES

De juillet à décembre 2010, la Belgique assure la présidence de l'Union européenne (UE). Une tâche peu évidente dans une période marquée par les changements. En effet, au-delà de la multiplication des crises, les fondements mêmes de l'Europe ont été redéfinis suite à la ratification du Traité de Lisbonne et l'année 2010 sera donc une année de transition pour les institutions européennes.

La présidence de l'UE offre cependant au gouvernement belge une occasion d'influencer plus directement les politiques européennes. La Belgique jouera en effet durant cette période un rôle important dans la définition de l'agenda européen et la coordination des dossiers qui seront mis sur la table des Conseils des ministres. Parmi ces dossiers, on relèvera notamment la réforme de la coopération européenne au développement, la lutte contre la crise économique, la réforme du système financier, la stratégie européenne « 2020 » ou encore la Conférence de Cancún sur le climat.

Or, au même moment, la communauté internationale se réunira pour évaluer l'état d'avancement des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), dix ans après la Déclaration du millénaire, qui leur avait donné naissance. C'est pourquoi ces Objectifs constitueront le fil rouge du programme des ONG de développement, réunies au sein de la Plate-forme belge de Concord, tout au long de cette présidence.

Les ONG n'ont jamais caché qu'elles estimaient que les Objectifs du millénaire étaient en soi tout à fait insuffisants. Diminuer de moitié la pauvreté et la faim est au mieux une étape, pas un but. Cependant, ces Objectifs sont aujourd'hui devenus la pierre angulaire de la plupart des programmes officiels de coopération. Ils ont été intégrés dans les documents et visions politiques. Ils ont également été incorporés dans les politiques de l'UE avec des instruments destinés à vérifier si l'Union respecte ses engagements et à mesurer les progrès réalisés sur le terrain du développement.

Malgré cela, la plupart des résultats ne seront pas atteints en 2015. Les OMD ne sont pourtant pas un programme utopique : ils constituent plutôt un seuil minimal d'engagements, qui sont absolument réalisables à moyen terme. La raison pour laquelle ils ne seront vraisemblablement pas atteints tient donc au manque de volonté politique. C'est pourquoi la Belgique peut jouer un rôle important, en tant que présidente de l'Union européenne, pour réveiller cette volonté.

La conférence de suivi organisée pour les 10 ans des OMD risque bien de justifier le manque de progrès dans la mise en œuvre de ces engagements par la multiplication des crises observée depuis quelques années. Or, si ces crises ont bien entendu un impact direct sur le développement des pays du Sud, elles ne sont pas arrivées par hasard : elles ont en effet été entraînées par les causes mêmes du manque de progrès dans les indicateurs de développement. Elles montrent que la Communauté internationale n'a pas réussi à établir les conditions de base d'un développement durable.

Si la Belgique veut pouvoir présenter sans rougir ses résultats et ceux de l'Union européenne lors de la Conférence de New York, au mois de septembre, il lui faudra obtenir de l'Europe un engagement nettement plus ferme en termes d'aide au développement. Mais il lui faudra aussi œuvrer à une plus grande cohérence des politiques européennes en faveur de ce même développement : la réforme des politiques commerciales, climatiques, financières et le renforcement du système multilatéral doivent être les piliers autour desquels s'articuleront ces six mois de présidence.

Chacun de ces dossiers sera porté par la Plate-forme belge de Concord durant les prochains mois, à travers des demandes concrètes adressées à la présidence belge. Cette campagne se concentrera principalement sur quatre thèmes: le financement du développement, le travail décent, la souveraineté alimentaire et le climat. Elle aura aussi un focus particulier sur l'Afrique, où se situent la majorité des pays les moins avancés. Enfin, elle continuera à réclamer plus de transparence des politiques et une véritable consultation de la société civile sur les politiques de l'Union européenne et les positions belges en la matière.

DANS LE CADRE DE LA PRÉSIDENTIE BELGE, LES ONG DE DÉVELOPPEMENT DEMANDENT À L'UNION EUROPÉENNE :

FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

1. UNE AIDE PLUS IMPORTANTE ET PLUS EFFICACE

- > Veiller au respect de l'engagement européen à consacrer dès 2010, 0,56% du revenu national brut à l'aide publique au développement, et 0,7% en 2015;
- > Veiller à l'application des principes d'efficacité de l'aide repris dans la Déclaration de Paris et l'Agenda d'Accra.

2. DES MARCHÉS FINANCIERS RÉGULÉS

- > Mettre en place au sein de l'Eurozone une taxe sur toutes les transactions financières;
- > Combattre les paradis fiscaux aux niveaux européen et international;
- > Faciliter la restitution des avoirs détournés aux populations des pays en développement.

SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

3. UNE COOPÉRATION EUROPÉENNE ATTENTIVE À L'AGRICULTURE PAYSANNE

- > Consacrer au moins 15% du budget de la coopération européenne au développement au soutien à une agriculture familiale durable.

4. DES POLITIQUES COMMERCIALES ET AGRICOLES FAVORABLES AU DÉVELOPPEMENT

- > Orienter la Politique agricole commune vers un modèle d'agriculture familiale durable;
- > Soutenir les mesures politiques de protection des marchés locaux contre les importations de nourriture à bas prix et organiser des évaluations indépendantes de l'impact des politiques européennes sur l'agriculture familiale durable dans les pays en développement.

CLIMAT

5. UNE EUROPE MOINS ÉMETTRICE DE GAZ À EFFET DE SERRE

- > Réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020, en limitant l'utilisation des mécanismes flexibles au quart de ces réductions.

6. DES MOYENS POUR LES PAYS DU SUD

- > Mettre à disposition des pays du Sud 35 milliards d'Euros de financements publics par an à partir de 2013 pour leur permettre de faire face aux changements climatiques; ces moyens doivent être prévisibles, additionnels à l'aide au développement et basés sur le principe de responsabilités communes mais différenciées;
- > Engager les moyens promis pour la période 2010-2012 dans le cadre du « Fast Start » à travers un nouveau fonds pris en charge par les Nations Unies.

TRAVAIL DÉCENT

7. UNE TRAÇABILITÉ SOCIALE DES PRODUITS VENDUS EN EUROPE

- > Mettre en place des mécanismes européens contraignants pour assurer la transparence de la chaîne de production des biens et services fournis sur le territoire de l'UE et la traçabilité sociale obligatoire sur tous les produits commercialisés en Europe.

8. DES RELATIONS INTERNATIONALES AU SERVICE DU TRAVAIL DÉCENT

- > Inclure le travail décent dans toutes les relations de l'UE avec les pays tiers, notamment dans les accords d'investissements ou de commerce, et plus particulièrement dans « Global Europe », la stratégie de compétitivité externe de l'Union européenne.

THE "BELGIAN EU PRESIDENCY"
PROGRAMME OF THE BELGIAN
PLATFORM OF **CONCORD**

HET PROGRAMMA "BELGISCH
EU-VOORZITTERSCHAP" VAN HET
BELGISCHE PLATFORM VAN **CONCORD**

PROGRAMME DE LA PLATE-FORME
BELGE DE **CONCORD**
POUR LA PRÉSIDENTIE BELGE
DE L'UNION EUROPÉENNE

THÈME /1

FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

Déclenchée dès l'été 2007, la crise financière s'est transformée en 2009 en une véritable récession économique globale. Celle-ci s'est également répercutée dans les pays en développement (PED) via la chute de leurs revenus d'exportation et le tarissement des flux financiers à leur destination. Il en a résulté une dégradation des conditions sociales et économiques dans ces pays, qui compromet fortement leur capacité à atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) d'ici 2015.

Ainsi, selon les estimations du FMI et de la Banque mondiale, la crise devrait plonger près de 90 millions de personnes supplémentaires dans l'extrême pauvreté avant la fin 2010. Selon la Banque Mondiale, rien qu'en Afrique, entre 30 et 50 000 enfants de moins d'un an supplémentaires devraient mourir des suites de la crise. Cette paupérisation pourrait encore s'accélérer dans la mesure où, depuis plusieurs mois, les Nations unies soulignent le risque que n'éclate une nouvelle crise de la dette.

Dans ce contexte, la nécessité de dégager des ressources supplémentaires pour financer le développement demeure plus que jamais d'actualité. En décembre 2008, les gouvernements du Nord et du Sud se sont d'ailleurs réunis à Doha pour réaffirmer le Consensus de Monterrey et reconnaître que « la mobilisation de ressources financières et leur utilisation efficace aux fins du développement sont la cheville ouvrière du partenariat mondial pour le développement durable et plus précisément pour la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement ».

Au-delà des déclarations d'intention, les engagements pris par les gouvernements à Doha tardent cependant à se concrétiser. Certes, lors du G20 de Londres en avril 2009, près de 1.100 milliards de dollars ont été mis sur la table pour sortir l'économie mondiale de la récession. Ceci étant, la répartition de cette enveloppe financière bénéficie largement aux pays riches et émergents. En effet, jusqu'à présent, seuls 50 milliards de dollars ont été affectés aux pays les plus pauvres. Or, cette somme est clairement insuffisante: elle sera, en effet, décaissée sur une période allant de deux à trois ans, alors que, rien que pour l'année 2009, le FMI a évalué à 216 milliards de dollars la facture de la crise financière pour les pays les plus pauvres. En outre, elle prend pour l'essentiel la forme de prêts assortis à de nouvelles conditionnalités, et non de dons.

Le contexte actuel impose dès lors que des ressources supplémentaires et non créatrices de dette soient dégagées rapidement afin de permettre aux pays pauvres de sortir d'une récession qu'ils n'ont pas causée.

DANS LE CADRE DE LA PRÉSIDENTIE BELGE, LES ONG DE DÉVELOPPEMENT DEMANDENT À L'UNION EUROPÉENNE :

1. UNE AIDE PLUS IMPORTANTE ET PLUS EFFICACE

La déclaration de Doha sur le financement du développement réaffirme les engagements pris à Monterrey en matière d'aide publique au développement (APD) : « Nous invitons les pays développés qui ne l'ont pas encore fait à s'attacher plus concrètement à atteindre l'objectif fixé, à savoir consacrer 0,7% de leur PNB à l'APD des pays en développement, ainsi que l'objectif plus spécifique de 0,15% à 0,20% du PNB pour les pays les moins avancés ».

Pour atteindre cet objectif, les gouvernements européens devront néanmoins redoubler d'effort. En effet, en 2009, ils ont consacré collectivement 0,42% de leur revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement : un résultat encore fort éloigné de l'objectif de 0,7% qu'ils se sont fixés pour 2015. Selon les dernières estimations, aux 49 milliards d'euros actuels d'aide de l'UE devraient s'ajouter 52,7 milliards pour tenir les engagements en 2015. En respectant son engagement légal d'augmenter l'APD à 0,7% du RNB dès 2010, la Belgique enverrait néanmoins un signal fort à ses partenaires européens.

Par ailleurs, un grand défi reste autour de l'utilisation de cette aide. Sur 49 milliards d'euros d'aide européenne en 2008, 1,363 milliards sont en fait des annulations de dettes, 1,482 milliards des dépenses liées à l'accueil des étudiants étrangers et 949 millions des coûts relatifs à l'accueil et au rapatriement des réfugiés. Autrement dit, l'aide réelle européenne ne représenterait que 0,38% de RNB.

Parallèlement à l'enjeu relatif à l'accroissement de l'APD, la présidence belge de l'UE devrait également mettre à l'agenda politique l'amélioration de la qualité de l'aide européenne.

C'est pourquoi il faut en premier lieu travailler à l'application des principes d'efficacité définis dans la Déclaration de Paris. En outre les engagements complémentaires doivent être pris d'urgence pour améliorer l'efficacité de l'aide, suivant les engagements pris à Accra, si l'on veut atteindre les objectifs d'ici 2010. Un travail doit en particulier être fait pour dépolitiser l'aide (déliement de l'APD et suppression des conditionnalités macro-économiques qui y sont attachées), augmenter sa prévisibilité et renforcer son appropriation démocratique. Ces éléments cruciaux doivent également être approfondis dans le cadre des nouvelles modalités comme l'aide budgétaire. La Belgique doit en outre jouer un rôle moteur pour attirer l'attention européenne sur l'aide aux États fragiles. Nous attendons donc qu'elle contribue activement à la dynamique du cadre opérationnel européen pour l'amélioration de l'efficacité de l'aide, dans un élan vers le Forum qui aura lieu à Séoul en 2011.

2. DES MARCHÉS FINANCIERS RÉGULÉS

Bien qu'elle constitue un pilier indispensable du financement du développement, l'aide n'a réellement de sens que si elle est déployée dans le cadre d'un système financier international fortement encadré. En effet, l'existence d'une finance dérégulée engendre de nombreuses conséquences négatives pour les pays en développement.

Tout d'abord, elle favorise la création de bulles spéculatives et de déséquilibres financiers internationaux, dont les corrections brutales annihilent les efforts réalisés en faveur du développement humain. L'expérience récente de la crise dite des « subprimes » et son impact sur les PED en est l'illustration la plus parfaite.

Deuxièmement, l'absence de règles financières strictes permet le développement de paradis fiscaux et judiciaires qui organisent l'évasion fiscale à l'échelle internationale, aux dépens des États les plus pauvres. En effet, l'ampleur des fonds qui s'y abritent ou y transitent est colossale. Selon les calculs de Raymond Baker, directeur du « Global Financial Integrity Program », entre 500 et 800 milliards de dollars s'envoleraient chaque année des PED vers les paradis fiscaux. La fraude fiscale des seules multinationales serait responsable de 65% de cette fuite de capitaux illicites.

Compte tenu de leur opacité financière, les paradis fiscaux hébergent également de nombreux fonds spéculatifs qui nuisent gravement aux pays en développement.

Étant donné les multiples effets pervers engendrés par la dérégulation financière, la Belgique, dans le cadre de sa présidence, devrait promouvoir l'adoption de mesures visant à contrôler de façon stricte le secteur financier. Deux dispositions, en particulier, devraient être soutenues par la Belgique :

– Appliquer au niveau de la zone Euro une taxe sur toutes les transactions financières (actions, obligations, devises, produits dérivés etc.). Cette taxation devrait inclure une taxe du type Tobin/Spahn sur les transactions de change conformément aux dispositions contenues dans Loi adoptée en juillet 2004 par le Parlement belge. L'instauration d'une taxe sur les transactions financières aurait en effet l'avantage de répondre à un double objectif : elle permettrait, d'une part, de collecter de nouvelles ressources pour le développement et, d'autre part, de dissuader les allers-retours spéculatifs à court terme, sans pour autant décourager la détention longue de titres financiers.

– Lutter contre les transferts illicites en provenance des PED, en promouvant notamment les dispositions suivantes : la levée du secret bancaire par la mise en œuvre d'un échange automatique d'information fiscale entre les États; la traçabilité des prix de transfert par l'obligation pour les entreprises multinationales d'adopter une comptabilité pays par pays; enfin, la restitution aux populations des PED des avoirs détournés par leurs dirigeants placés dans les banques du Nord (sur base de la Convention de l'ONU contre la corruption).

THE "BELGIAN EU PRESIDENCY"
PROGRAMME OF THE BELGIAN
PLATFORM OF **CONCORD**

HET PROGRAMMA "BELGISCH
EU-VOORZITTERSCHAP" VAN HET
BELGISCHE PLATFORM VAN **CONCORD**

PROGRAMME DE LA PLATE-FORME
BELGE DE **CONCORD**
POUR LA PRÉSIDENTE BELGE
DE L'UNION EUROPÉENNE

THÈME /2

SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

La crise alimentaire de 2007-2008 s'est accompagnée d'autres crises : économique, financière, énergétique, climatique, de ressources naturelles. Même si, malgré les nombreuses déclarations, les prix agricoles sur les marchés internationaux ont fortement diminué, la faim dans le monde a atteint des niveaux incomparables. Plus d'un milliard de personnes souffrent aujourd'hui de faim chronique, ce qui revient à tourner complètement le dos au premier Objectif du millénaire pour le développement qui vise à réduire de moitié la malnutrition d'ici 2015.

Le constat est amer : les causes profondes sont restées sans réponses. Parmi les principales, nous retrouvons : la libéralisation des marchés des produits agricoles, le désinvestissement public pendant plus de deux décennies dans l'agriculture des pays en voie de développement, la diminution de la part de la politique de développement destinée à l'agriculture, l'engouement pour les agrocarburants et la spéculation sur les marchés des produits agricoles.

Conséquences : quand les prix à la ferme sont très bas, des centaines de millions de petits producteurs, vendeurs de produits agricoles, sont trop appauvris pour manger à leur faim ; quand les produits agricoles sont vendus à des prix très hauts aux ménages, ce sont des centaines de millions de consommateurs, acheteurs pauvres, qui ont faim à leur tour. Au premier rang desquels on trouve les paysans pauvres, les travailleurs agricoles, les chômeurs et les salariés mal payés.

Par ailleurs, l'accès aux ressources naturelles devient source de conflits croissants. Malgré leur rôle fondamental dans la production vivrière, les femmes bénéficient encore trop peu souvent des droits nécessaires en termes d'accès et surtout de contrôle de ces ressources.

L'enjeu du changement climatique est énorme, étant donné l'extrême vulnérabilité de l'agriculture: son impact global sur la production agricole renforce l'insécurité alimentaire, en particulier pour les personnes les plus vulnérables. Et l'accapement des terres fertiles de nombreux pays pauvres par des pays pétroliers, des fonds financiers et d'autres ne fait qu'accentuer les inégalités sur le plan du droit à l'alimentation, tout en montrant une perte de confiance dans le fonctionnement du marché agricole mondial.

Malgré tout, une volonté politique se dégage pour remettre l'agriculture au centre du développement et de la lutte contre la pauvreté. Celle-ci doit se traduire par des engagements à long terme.

Les politiques agricoles, commerciales et de coopération n'ont pas réussi à relever les défis du droit à l'alimentation, ni à éradiquer la pauvreté rurale, à stabiliser les marchés, à promouvoir les investissements nécessaires à l'agriculture, à gérer les ressources naturelles de manière durable, à assurer l'égalité entre femmes et hommes.

DANS LE CADRE DE LA PRÉSIDENTIE BELGE, LES ONG DE DÉVELOPPEMENT DEMANDENT À L'UNION EUROPÉENNE :

1. UNE COOPÉRATION EUROPÉENNE ATTENTIVE À L'AGRICULTURE PAYSANNE

Pour la plupart des pays en voie de développement et en particulier ceux d'Afrique, l'agriculture reste toujours le secteur économique le plus important. La croissance économique créée par l'agriculture est quatre fois plus efficace pour diminuer la pauvreté que celle générée par les autres secteurs économiques. Après avoir poussé pendant des décennies à la diminution de l'investissement public dans l'agriculture, la Banque mondiale appelle, dans son World Development Report 2008, les donateurs à prêter plus d'attention à l'agriculture des pays en développement.

Pour atteindre cet objectif, la part de l'agriculture dans la coopération européenne doit au minimum atteindre l'engagement pris par la Belgique de consacrer 15% du budget total de coopération au secteur agricole.

Mais au-delà des montants, il s'agit d'orienter ces budgets vers l'agriculture familiale durable destinée à la production alimentaire locale et régionale, basée sur des systèmes de production familiaux, diversifiés et agro-écologiques. Ces investissements doivent être conçus, mis en œuvre et évalués avec les organisations paysannes et cela, dans un cadre reconnaissant leur rôle et leurs responsabilités comme acteurs de concertation avec les autorités et les autres acteurs concernés. Cette participation des organisations paysannes est une condition à la réussite du CAADP (Comprehensive Africa Agriculture Development Programme) afin que les politiques agricoles ne soient pas le seul fait des gouvernements. Leur définition et leur mise en œuvre doivent se faire en dialogue avec le secteur. Reconnaître les organisations paysannes ne suffit pas, il faut aussi renforcer leurs capacités par des financements importants et stables leur permettant d'assumer pleinement leur rôle et leurs responsabilités en toute légitimité.

Il faudra également veiller à soutenir et renforcer les capacités des femmes et de leurs organisations, compte tenu du rôle prépondérant qu'elles jouent dans l'agriculture familiale.

2. DES POLITIQUES COMMERCIALES ET AGRICOLES FAVORABLES AU DÉVELOPPEMENT

La politique agricole européenne doit répondre aux attentes des agriculteurs et des citoyens européens en tenant compte des intérêts des agriculteurs et des citoyens des pays du Sud.

Pour y arriver nous demandons d'orienter la politique agricole européenne vers un modèle d'agriculture familiale durable où les prix agricoles permettent aux producteurs de vivre, où la production est régulée par une gestion de l'offre qui maîtrise la production et les exportations, où la production locale et durable d'oléo-protéagineux est soutenue pour réduire notre dépendance en protéines végétales, où les bonnes pratiques environnementales sont renforcées, où les stocks alimentaires stratégiques sont renforcés, où la spéculation financière sur les marchés à terme agricoles est interdite.

Les politiques commerciales ou énergétiques ne peuvent menacer la souveraineté alimentaire des populations et des États du Sud en imposant une libéralisation des marchés agricoles ou en poussant à des cultures d'exportation. Les Accords de partenariat économique sont ici clairement en question puisqu'ils limitent encore un peu plus l'espace politique nécessaire pour protéger le secteur essentiel de l'agriculture. Afin d'éviter de menacer la souveraineté alimentaire, l'Europe devrait au contraire soutenir des politiques de protection des marchés contre les importations alimentaires à bas prix (contingentement, droits de douane variables) et instaurer des procédures d'évaluation indépendantes des impacts des politiques du Nord sur l'agriculture familiale durable dans les pays en développement.

THE "BELGIAN EU PRESIDENCY"
PROGRAMME OF THE BELGIAN
PLATFORM OF **CONCORD**

HET PROGRAMMA "BELGISCH
EU-VOORZITTERSCHAP" VAN HET
BELGISCHE PLATFORM VAN **CONCORD**

PROGRAMME DE LA PLATE-FORME
BELGE DE **CONCORD**
POUR LA PRÉSIDENTE BELGE
DE L'UNION EUROPÉENNE

THÈME /3

CLIMAT

Raréfaction des précipitations dans certaines régions, disparition d'espèces naturelles animales et végétales, intensification des sécheresses, canicules, fortes pluies et tempêtes : le réchauffement global représente la plus grande menace environnementale à ce jour. Pour le Groupe intergouvernemental des experts sur l'évolution du climat (GIEC), les températures moyennes de l'atmosphère et des océans ont déjà augmenté de près de 0,8°C à l'échelle du globe au cours du 20^e siècle. Sans équivoque, les activités humaines sont responsables de l'augmentation des concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre : près de 60% sont dues à l'utilisation de combustibles fossiles et près de 20% au déboisement. L'ensemble des émissions liées à l'alimentation s'élève de 17 à 32% du total des émissions de gaz à effet de serre, ce qui questionne nos politiques commerciales et agricoles.

Les changements climatiques amplifient les difficultés déjà existantes pour des milliards de personnes impuissantes face aux catastrophes naturelles ou vulnérables aux impacts des modifications des températures et des précipitations. La pêche, l'agriculture, l'industrie, le commerce, toutes les activités porteuses de développement, sont touchées, de même que l'accès à l'eau douce et ses conséquences sur l'éducation et la santé, l'expansion du paludisme et la détérioration des conditions de sécurité. On relèvera encore l'apparition de « migrants écologiques ». Le rapport mondial sur le développement humain du PNUD 2007/2008 est très clair : les Objectifs du millénaire pour le développement ne pourront pas être atteints sans, dès maintenant, un investissement financier important au niveau de l'adaptation et des efforts au niveau de l'atténuation.

L'Union européenne a adopté le paquet énergie-climat en décembre 2008 et a opté pour une position de leadership dans les négociations préparatoires au Sommet de Copenhague. Néanmoins, certains États membres se montrent frileux dans leur engagement et tendent à freiner la dynamique. L'Europe a globalement montré un signal positif au reste du monde, soutenue par son Parlement qui a adopté, à la veille du Sommet de Copenhague, une résolution ambitieuse quant aux objectifs pour la période 2013-2017 (après le Protocole de Kyoto). L'engagement financier rapide pour la lutte contre les changements climatiques dans les pays du Sud reste une pierre d'achoppement dans les négociations internationales comme entre les États membres. Au lendemain de la désillusion de Copenhague, l'Europe montre peu d'ambitions : elle se rallie aux 20% conditionnels et offre peu d'avancées sur le financement pour les pays du Sud.

Or, l'Afrique est à la fois le continent le plus vulnérable aux changements climatiques et celui qui manque le plus de moyens pour y faire face. Selon Jean-Pascal van Ypersele, vice-président du GIEC, 75 à 250 millions de personnes y seraient exposées à un stress hydrique accentué d'ici 2020 et, dans certains pays, le rendement de l'agriculture pluviale pourrait chuter de 50% d'ici 2020. Le coût de l'adaptation du continent africain aux changements climatiques pourrait représenter jusqu'à 10% de son PIB, voire plus, un montant qu'il est totalement incapable de mobiliser sans appui extérieur.

En limitant le réchauffement global et ses impacts sur les régions les plus vulnérables, et en aidant les pays du Sud à s'adapter à l'inéluctable et à développer des économies moins énergivores et plus propres, l'Union européenne, leader mondial sur la question climatique, jouerait un rôle primordial pour amenuiser le frein au développement que constituent les changements climatiques. Ses engagements pour l'adaptation, l'atténuation, ainsi que le transfert de technologies et le financement sont d'une importance cruciale ; et il est important qu'elle reste critique face aux fausses solutions que sont notamment l'usage des agro-carburants ou des mécanismes de développement propre.

La crise climatique n'est que le symptôme d'une crise environnementale plus large. Notre modèle de production et de consommation, qui tient très peu compte des aspects sociaux et environnementaux, nous montre aujourd'hui ses limites.

L'Union européenne doit garder sa position de leader international sur la question climatique et réaffirmer ses ambitions pour un monde plus durable. Elle doit également inciter les autres continents et pays à s'investir dans la même direction.

DANS LE CADRE DE LA PRÉSIDENTIE BELGE, LES ONG DE DÉVELOPPEMENT DEMANDENT À L'UNION EUROPÉENNE :

1. UNE EUROPE MOINS ÉMETTRICE DE GAZ À EFFET DE SERRE

De réduire leurs émissions de 40% d'ici 2020 en interne et user le moins possible, dans la période post-Kyoto, des mécanismes de flexibilité que sont les mécanismes de développement propre

Le paquet énergie-climat de décembre 2008 prévoit que les entreprises impliquées dans le marché européen des émissions peuvent comptabiliser jusqu'à 50% de leur réduction par le biais de ces mécanismes. Les secteurs non inclus dans le marché des émissions peuvent, en Belgique, inclure jusqu'à 63% de leurs réductions. L'évaluation des projets existants démontre qu'une majorité d'entre eux ne sont pas additionnels ou ne contribuent pas au développement. La diminution des émissions via les mécanismes de flexibilité ne peut dépasser 25% de ces réductions et doit être soumise à la condition que ces mécanismes soient redéfinis et que l'énergie nucléaire et le stockage de carbone en soient exclus.

2. DES MOYENS POUR LES PAYS DU SUD

De libérer 35 milliards d'euros de financements publics par an à partir de 2013 (110 milliards au niveau mondial) pour atteindre 50 milliards d'euros en 2020 (± 150 milliards d'euros au niveau mondial, soit 200 milliards \$)

Le Nord, du fait de sa part de responsabilité dans le réchauffement, doit se porter garant du financement de l'adaptation et du développement d'une économie pauvre en carbone au Sud. Ce financement doit être prévisible, additionnel à l'APD et s'appuyer sur le principe de responsabilité différenciée, combinée aux émissions par habitant et par pays et à la capacité de ceux-ci à financer. Le financement du Sud doit être effectué sous l'égide de l'UNFCCC via le soutien des plans nationaux d'adaptation et d'atténuation, la gestion des forêts et des autres sources de carbone comprises dans l'atténuation.

L'achat des droits d'émission par les entreprises ou les autorités ne peut être comptabilisé pour atteindre ces objectifs. Enfin, le financement rapide (Fast Start), décidé pour la période 2010-2012, comprenant l'argent libéré par l'Europe, le Japon, la Norvège et les États-Unis, doit être géré dans le cadre d'un nouveau fonds sous l'égide de l'UNFCCC.

THE "BELGIAN EU PRESIDENCY"
PROGRAMME OF THE BELGIAN
PLATFORM OF **CONCORD**

HET PROGRAMMA "BELGISCH
EU-VOORZITTERSCHAP" VAN HET
BELGISCHE PLATFORM VAN **CONCORD**

PROGRAMME DE LA PLATE-FORME
BELGE DE **CONCORD**
POUR LA PRÉSIDENTE BELGE
DE L'UNION EUROPÉENNE

THÈME /4

TRAVAIL DÉCENT

La notion de travail décent a été développée par l'Organisation internationale du travail (OIT). Cette notion recouvre quatre éléments essentiels : un travail librement choisi, doté d'un salaire décent, assorti de protection sociale et dans un contexte respectueux des droits fondamentaux des travailleurs. La réalisation de l'agenda du travail décent est une contribution importante à la lutte contre la pauvreté et l'inégalité sociale. Ceci explique pourquoi le travail décent a été intégré dans le premier Objectif du millénaire pour le développement (OMD1).

CRISE SOCIALE GÉNÉRALISÉE ET DÉSIR DE TRAVAIL DÉCENT

L'objectif d'éradication de la pauvreté et de la faim (OMD1), est sans aucun doute l'échec le plus patent de ce vaste projet : si le nombre de personnes vivant sous le seuil d'extrême pauvreté (1,25 \$/jour) a en effet diminué entre 1990 et 2005, passant de 1,8 à 1,4 milliards de personnes, la quasi-totalité de ceux qui sont sortis de la misère habitent dans un groupe restreint de pays émergents (Chine et Inde principalement), alors que les pays les moins avancés s'enfoncent dans la pauvreté. Ainsi, le nombre de personnes vivant avec moins d'1,25 \$/jour a augmenté de plus de 100 millions en Afrique subsaharienne durant la même période ! De plus, la crise économique, conséquence de la crise financière, devrait entraîner un retour à l'extrême pauvreté pour 100 millions de personnes.

Au-delà de la simple question de nombre, dans quelles conditions vivent ceux qui sont officiellement sortis de l'extrême pauvreté matérielle ? Force est de constater que le modèle de développement de la Chine, atelier du monde, et d'autres pays émergents, est basé sur la production en masse de biens de consommations, principalement destinés à l'Occident, par une main d'œuvre bon marché dont les droits les plus fondamentaux ne sont pas respectés. De plus, la majorité de la main d'œuvre mondiale travaille dans le secteur informel, sans contrat et donc sans reconnaissance formelle de ses droits sociaux, à commencer par le droit d'association. Les travailleurs ne connaissent bien souvent pas leurs propres droits, ou ne sont pas en position de les faire appliquer. En Afrique particulièrement, le secteur informel domine : il représente plus de trois quart, voire neuf dixième de la population active !

C'est pourquoi la campagne internationale pour le Travail décent, à laquelle participent activement les ONG et les syndicats belges, réclame pour le Travail décent une place plus centrale dans les OMD et les politiques de l'UE.

METTRE VRAIMENT L'ACCENT SUR LE TRAVAIL DÉCENT DANS LES RELATIONS EXTÉRIEURES DE L'UE

L'Agenda du travail décent de l'OIT a été intégré par d'autres organismes de l'ONU, et par l'Union européenne. En 2006 et 2008, la Commission européenne a publié plusieurs rapports sur la promotion du travail décent, avec des propositions de mise en oeuvre concrètes. Les ministres et chefs des gouvernements y ont consacré des résolutions en décembre 2006 et 2007.

La politique commerciale européenne fait également référence au travail décent avec l'intégration des dispositions sur les normes sociales dans les accords commerciaux. Cependant, ces dispositions ne sont pas assorties d'engagements fermes : les entreprises qui bénéficient de ces accords sont à peine encouragées à respecter les droits des travailleurs.

En étroite collaboration avec la campagne belge pour le travail décent, la plate-forme belge de Concord, se focalisera durant la présidence belge surtout sur la transparence des chaînes de production et la politique commerciale et d'investissement européenne.

DANS LE CADRE DE LA PRÉSIDENTIE BELGE, LES ONG DE DÉVELOPPEMENT DEMANDENT À L'UNION EUROPÉENNE :

1. UNE TRAÇABILITÉ SOCIALE DES PRODUITS VENDUS EN EUROPE

De mettre en place des mécanismes européens contraignants pour assurer la transparence de la chaîne de production des biens et services fournis sur le territoire de l'UE et la traçabilité sociale sur tous les produits commercialisés en Europe. Les résolutions du parlement européen peuvent ici servir de base à une amélioration de la législation dans ce sens

Les grandes entreprises multinationales jouent un rôle majeur dans la course vers le bas qui s'impose à toute la chaîne de production : en faisant pression sur leurs fournisseurs et sous-traitants pour obtenir les prix les plus bas, sans se soucier des conséquences, elles rendent impossible le respect du travail décent tout au long de la production des biens que nous achetons. Et plus on s'éloigne du consommateur, plus la situation des travailleurs a tendance à empirer. Si les conditions de travail dans les « sweatshops » et autres usines d'assemblage asiatiques sont inhumaines, que dire de celles des travailleurs congolais qui extraient à main nue les minerais qui serviront ensuite à produire nos puces électroniques ? Ou des enfants esclaves dans les plantations de cacao en Afrique de l'Ouest ?

La logique de dérégulation qui prévaut depuis quelques décennies a amené à refuser de demander aux acteurs privés de rendre des comptes à la société autrement que de manière volontaire. Il est indispensable que l'Europe mette en place des mécanismes qui rendent les entreprises responsables des conditions dans lesquels sont produits les biens et services que nous achetons. Cette responsabilité commence par une exigence de transparence vis-à-vis des consommateurs et de leurs propres travailleurs. Des résolutions dans ce sens ont été adoptées par le Parlement Européen, qui forment une base sur laquelle la présidence belge pourrait faire avancer la législation européenne.

2. DES RELATIONS INTERNATIONALES AU SERVICE DU TRAVAIL DÉCENT

D'inclure le travail décent, dans tous ses aspects tels que définis par l'OIT, dans toutes les relations et accords de l'UE avec les pays/régions tiers, notamment dans les accords d'investissements ou de commerce, et plus particulièrement dans la stratégie européenne du « Global Europe, competing in the World »

La présidence belge de l'Union européenne se déroulera à un moment clé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la future Stratégie européenne pour l'emploi et la compétitivité, dite Stratégie « UE 2020 ». Dans le même temps, la Commission européenne a annoncé une mise à jour de sa note de stratégie pour la politique commerciale et d'investissement, communément appelée « Global Europe ».

Cette mise à jour offre une occasion d'orienter beaucoup plus fortement cette stratégie sur le développement durable et la lutte contre la pauvreté, y compris le travail décent. On trouve actuellement peu d'attention pour l'impact social des mesures de libéralisations et pour la création d'emplois décents dans les accords de libre échange. Les handicaps liés à des économies largement informelles, qui font que la libéralisation des échanges crée des effets négatifs tout à fait imprévisibles, sont particulièrement sous-estimés. Alors que l'ouverture des marchés et la régulation de l'action des gouvernements sont des priorités dans la politique commerciale, l'emploi est considéré comme un dossier annexe. Les accords de libre échange ne peuvent pas limiter les possibilités pour les pays en voie de développement d'élaborer des stratégies de développement de l'industrie locale. Tous les accords commerciaux doivent intégrer des dispositions sur le respect des normes et conventions sociales et environnementales.

De même, la Belgique occupera la présidence de l'UE à un moment important concernant la politique d'investissement. En effet, le Traité de Lisbonne prévoit que la compétence de négociation d'accords bilatéraux de protection des investissements devienne une compétence communautaire. La Commission européenne est donc en train de préparer simultanément une réglementation qui déterminera dans quelle mesure les États européens peuvent continuer leur politique bilatérale d'investissement, et un projet de mandat pour la négociation des accords d'investissement européens. Ceci devrait non seulement donner lieu à un débat public sur cette nouvelle politique européenne, mais aussi à une révision profonde des accords bilatéraux d'investissement des États membres.

La Belgique peut profiter de son rôle de présidente pour garantir que ce mandat place le respect des normes et conventions sociales et environnementales comme condition sine qua non de la conclusion de tels accords. Suite au refus d'un accord du même type signé entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la Colombie, plusieurs partis ont déjà pris des engagements dans ce sens.